



**Public visé :**

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques



**Prérequis :**

- Avoir plus de 18 ans
- Utilisation usuelle de la langue française



**Durée :**

- 14 heures (2 jours) pour une formation préalable
- 7 heures (1 jour) pour une formation recyclage



**Nombre de participants par groupe :**

- 10 personnes maximum



**Périodicité :**

- Renouvellement tous les 3 ans



**Textes officiels se rapportant à l'action de formation :**

- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
- Règlementation Plomb : Article R4412-149 (exposition), Articles R4412-156 à R4412-159 (mesure d'hygiène) et Article R4412-160 (suivi médical) du Code du Travail.
- Obligation employeur : Article R4412-87

**Objectif général de la formation :**

- A la fin de cette formation, l'apprenant doit être capable d'évaluer les risques ; Connaître les procédures de contrôle de l'empoussièremment ; être capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les EPC/EPI ; être capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés au plomb

**Contenu de la formation :**

*La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques. Son contenu est adapté à la nature des activités des travailleurs, à leur niveau de responsabilité, de qualification et d'expérience professionnelle*

- Connaissance du plomb : Histoire et utilisation du plomb ; Définition ; Propriétés physico-chimique
- Risques sanitaires : Toxicité du plomb ; Plomb dans l'environnement ; Source d'exposition au plomb ; Toxicité du plomb dans l'organisme ; Les différents symptômes
- Plomb dans l'eau : Diagnostic
- Quelques dates historiques : Interdictions, Réglementation
- Réglementation par rapport aux salariés : Expositions professionnelles ; Maladies professionnelles ; Mesures de préventions
- Mesures contre le saturnisme : Code de la santé publique ; Le Constat des risques d'exposition au plomb
- Information sur les Risques liés à la présence de revêtements contenant du plomb : Travaux et mesures de sécurités
- Les équipements de protection : Protection individuelle ; Protection collective ; Choix, entretien et limites d'efficacité
- La décontamination : La décontamination du personnel ; La décontamination des moyens de protection collective
- L'évaluation des risques : Les différents diagnostics plomb ; Analyse critique d'un diagnostic plomb ; Document unique d'évaluation des risques
- Les responsabilités de l'employeur : Responsabilité civile et pénale
- Notice de poste / mode opératoire : Contenu ; Evaluation des risques ; Choix des EPI et des EPC
- La gestion des déchets : Gestion sur site ; Les différentes filières d'élimination
- Le contrôle après travaux : Méthodologie ; Seuil réglementaire
- Bilan de la formation

**Codes de la formation**

- Formacode 22276- Risque Plomb
- NSF 230- Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois.

**Sanction de l'action**

Avis écrit du formateur, précisant s'il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque candidat évalué

**Moyens d'encadrement :**

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement

**Moyens et méthodes pédagogiques :**

- Formateurs en prévention des risques professionnels
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique réalisé sur une plateforme pédagogique de mise en situation en centre.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou disponible en ligne sur l'espace apprenant.

**Moyens d'évaluation individuelle des acquis :**

- Une évaluation théorique de trente minutes réalisées à partir d'un questionnaire à choix multiple permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives aux risques liés au plomb dans le cadre de l'exercice de son activité qui portent notamment sur :
  - o Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques ;
  - o La réglementation relative à la prévention des risques liés au plomb ;
  - o Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence de plomb ;
  - o Les moyens de protection ;
  - o Les destinataires du mode opératoire
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation

**Moyens techniques à disposition :**

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : plateau technique conforme à la réglementation en vigueur
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

**Sécurité et hygiène :**

- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

**Accessibilité (handicap) :**

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

**Qualité de la prestation :**

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

**Tarifs :**

- Inter : à partir de 450.00€HT